

PELAGOS,

SANCTUAIRE POUR LES MAMMIFERES MARINS EN MEDITERRANEE

Réunion des opérateurs et prescripteurs français de whale-watching

Hyères, le vendredi 2 mars 2007

Liste des personnes présentes

M. Roger ARQUIER	Ketos Méditerranée (pour Acti-Loisirs)
M. Emmanuel SAVIO	L'Atlantide (représente M. Philippe BACHELAR)
M. Pierre BEAUBRUN	Ecole Pratique des Hautes Etudes
M. Frédéric BOUCHE	Cétus
M. Pierre BREZZO	Monaco Riviera Navigation, CNT Menton
M. Thierry-Hugues CERVETTI	Corsica Mare Osservazione
M. Xavier CHAULIAT	Médi-Croisières
M. Mathieu DAUSSET	Préfecture Maritime de la Méditerranée
M. Philippe DERAÏN	Au Gré du Vent
M. René EYDIEUX	Littoral Bleu Découverte
Mme. Isabelle FREMONT	Cala Rossa
M. Martial FREMONT	Cala Rossa
Mlle. Delphine GAMBAINI	Souffleurs d'Ecume
M. Thierry HOUARD	Parc national de Port-Cros
Mme. Valérie HOUCARD	Centre de Pêche de la Côte Bleue (représente M. Patrick PETIT)
Mlle Marie JARIN	Parc national de Port-Cros
M. Philippe MANON	Chantelavie/Le Chant des Dauphins
Mlle. Delphine MAURICE	Secrétariat Permanent du Sanctuaire PELAGOS
M. Philippe MAURT	Université Paris V – éthologue et cinéaste
M. Pascal MAYOL	Souffleurs d'Ecume
M. Michel AGIUS	Ouvéa Fishing
Mlle. Murielle ORIOL	SOS Grand Bleu
M. Didier PIEDNOEL	Office du Tourisme de Mandelieu (et représente M. Thierry POURRERE, DTO)
M. Jacques PUTTATI	Acti-Loisirs
M. Mike RIDDELL	RIMMO
M. Philippe ROBERT	Secrétariat Permanent du Sanctuaire PELAGOS
M. Thomas ROGER	Regard du Vivant
M. André ROQUEBRUN	Lauchris Pêche
M. Jean-Pierre SIDOIS	SOS Grand Bleu
Mme. Marie-Christine GRILLO - VAN KLAVEREN	ACCOBAMS

Mme. Rose-Abèle VIVIANI
M. Patrick VOURY
M. Pierre-Henri WEBER
M. Oona WIDMER

Parc national de Port-Cros
Méditerranée Online
Corsica Mare Osservazione
Cétus (et représente Pierre SERRA, Baleines
et Dauphins Sans Frontière)

Liste des personnes excusées

M. Dominique ALLARI
M. Philippe BACHELAR
Mme. Sandrine BENEZECH

Affrètement Maritime Villefranchois
L'Atlantide (représenté)
Maison du Tourisme Provence Azur
(Hyères)

Mme. Béatrice CHEUTET
Mme. Joanic DESJARDIN
M. Patrick FABRI
M. Jacques GIRAUD
M. Bernard LACOSTA (propriétaire)
Mme Frédérique LAINE
M. Patrick PETIT

Affrètement Maritime Villefranchois
Sport et Découvertes (Toulon)
Chantelavie (représenté)
Maga
Maï Maï
Rêves en Cadeau (Paris)
Centre de Pêche de la Côte Bleue
(représenté)

M. Thierry POURRERE
M. Pierre SERRA

DTO (représenté)
Baleines et Dauphins Sans Frontière
(représenté)

M. Michel VALENZA (gérant)

Ouvéa Fishing (représenté)

Liste des personnes absentes :

M. Guy BETHANCOURT (gérant)
M. Jean-Nicolas BONDALETOFF
M. Patrick BRETON
M. Thierry BRONDI
M. Alain CRISCUOLO
M. Patrick GAUDIN
M. Gérard GENTA
M. Didier GOUALCH
Mme. Joëlle VALENTINI

Rebelle Fishing
Hobby Croisière
Breton Marine
Centre de Pêche de Sanary
Marine 2000
Voyage Provence (Aix)
Compagnie des Charters de Porquerolles
Chico Barca
Office de Tourisme de Toulon

Ordre du jour :

- 1- Présentation des organismes gestionnaires
- 2- Tour de table des opérateurs et personnes présentes
- 3- Présentation des résultats de l'étude du whale-watching en Méditerranée française (2005)
- 4- Présentation du projet de label sur son principe
- 5- Echanges, débat et préparation des réunions à venir

1- Présentation de la démarche et des organismes gestionnaires

M. Thierry Houard accueille, introduit la réunion et remercie les opérateurs pour leur présence. Le Sanctuaire PELAGOS et ses préconisations sont alors exposés ainsi que la démarche entreprise et à venir en matière de gestion du whale-watching.

M. Philippe Robert présente le Secrétariat permanent du Sanctuaire PELAGOS et l'aspect international.

Enfin, un clair aperçu de l'accord ACCOBAMS, de ces préconisations et de la démarche entreprise et à venir en matière de gestion du whale-watching est présenté par Mme Marie-Christine Grillo - Van Klaveren.

2- Tour de table des opérateurs et personnes présentes

- Mme Oona Widmer, association Cétus, signale qu'elle représente l'association Baleines et Dauphins Sans Frontières pour son Président, Pierre Serra. BDSF organise des stages d'observation des cétacés depuis un voilier et au départ de Bandol.

- M. Frédéric Bouché, Président de l'association Cétus, signale que Cétus existe depuis 15 ans mais n'a pas une vocation touristique. L'association veut sensibiliser, notamment les plus jeunes (à partir de 3 ans). Le whale-watching, exclusivement à bord de voiliers et au départ de La-Ciotat, représente la majeure partie de leur activité mais, des sorties « palmes masque tuba » sont aussi organisées ainsi que des campagnes de sensibilisation. Le fonctionnement de la structure est exclusivement assurée par des bénévoles et des stagiaires.

- M. Didier Piednoel, Directeur de l'Office du Tourisme et d'Animation de Mandelieu, indique que sa structure relaie auprès de la clientèle les activités pour lesquelles les prestataires ont fourni des garanties de qualités. Ils sont de ce fait intéressés par ce projet de label.

- M. Jean-Pierre Sidois, Directeur de l'association SOS Grand Bleu, et Mlle Murielle Oriol, indiquent que leur association existe depuis 1989. Education à la voile latine, sensibilisation et observation des cétacés font partie des principales actions de la structure. SOS Grand Bleu, agréée Jeunesse et Sport, n'a pas une vocation touristique : les sorties d'observation ont une optique d'éducation à l'environnement. Elles se déroulent au départ de St Jean-Cap-Ferrat.

- M. René Eydieux, Association Littoral Bleu Découverte, souligne que les travaux de sa structure sont plutôt orientés sur des programmes de sensibilisation et moins centrés sur les cétacés. Cette association basée à Six-Fours intervient rarement dans les limites du Sanctuaire. Suite à une interrogation de M. Mike Riddell, M. Eydieux a répondu qu'il n'envisageait pas d'organiser des plongées avec les cétacés au large.

- M. Emmanuel Savio, représente M. Philippe Bachelard gérant de la société L'Atlantide (Bandol). Il indique que l'entreprise possède plusieurs unités dont un petit aquascope et un gros catamaran pouvant transporter jusqu'à 200 passagers. Il souhaite très prochainement développer une activité de whale-watching (observation stricte, pas de nage) et, à ce titre, recherche des renseignements et une formation pour assurer des prestations de qualité et

respectueuses de l'environnement. Le bateau actuel est peu approprié au whale-watching et il est envisagé d'utiliser une autre embarcation d'une capacité de 12 personnes (semi-rigide).

- M. Philippe Derain, Capitaine du voilier le Don du Vent (société Au Gré du Vent), organise des campagnes de 3 jours en mer depuis Marseille jusqu'aux îles d'Hyères en longeant la côte. L'objectif premier des sorties est pédagogique (embarquement d'un nombre réduit de passagers -16- et pas de recherche de vitesse). M. Derain propose de partir à la découverte de l'environnement marin en général, l'aspect cétacé n'étant qu'un élément non obligatoire et la nage avec les dauphins étant proscrite.

- M. Patrick Voury, Méditerranée Online, explique qu'il s'est toujours occupé d'activités écologiques à travers le monde. Il indique avoir aussi organisé des sorties pionnières de whale-watching dans la Baie d'Hermanus en Afrique du Sud et, en 1998, des excursions d'observation de cétacés depuis Monaco, Cannes et Menton. Il désigne Monsieur Pierre Brezzo avec qui il souhaite exercer (mise à disposition de bateaux de 80 à 90 passagers) pour organiser des promenades et un nouveau projet d'entreprise de whale-watching depuis Monaco dès cet été dans l'objectif de « former des éco citoyens » et avec un principe de respect des recommandations d'ACCOBAMS et de PELAGOS.

- M. Philippe Manon, Gérant de la société Chantelavie, indique disposer d'un voilier pouvant accueillir 10 passagers pour des sorties whale-watching en mer de mai à septembre au départ de Port-Fréjus. La présence d'un guide naturaliste embarqué permet de sensibiliser les passagers à la protection et au respect de l'environnement marin. Les balades ont lieu sous forme d'aventure : « le but ce n'est pas de rencontrer coûte que coûte des cétacés mais d'emmener les passagers à leur rencontre ». M. Manon indique aussi présider l'association le Chant des Dauphins depuis 6 ans, association qui organise, grâce à des dons, des sorties en mer (avril à octobre) pour enfants autistes et handicapés depuis une goélette pouvant accueillir 16 personnes (7 enfants avec un accompagnateur par enfant et un personnel médical). En réponse à M. Sidois M. Manon ajoute qu'il ne prétend absolument pas pratiquer de delphinothérapie et que le but premier du Chant des Dauphins est « d'apporter du bonheur aux enfants sans finalité thérapeutique ». Il précise enfin ne pas proposer d'activité de nage avec les dauphins.

- M. Thierry-Hugues Cervetti, Président de l'association Corsica Mare Osservazione et Monsieur Pierre-Henri Weber, Trésorier, expliquent former des élèves de CM2 en Corse à la connaissance et au respect des cétacés de Méditerranée. Ils organisent aussi des sorties de whale-watching en partenariat avec une compagnie de navigation ajaccienne et, dans ce cadre, utilisent des éclaireurs depuis une petite embarcation pour repérer les cétacés et orienter la navette qui transporte les touristes. En certains sites, la CMO indique aussi pouvoir faire du whale-watching depuis la terre ferme. Enfin, l'association dispose d'un important fichier de photographies, essentiellement des grands dauphins.

- M. Thomas Roger, association Regard du Vivant (Montpellier), indique être un scientifique / naturaliste / photographe. L'objectif de Regard du Vivant est de sensibiliser le public à l'environnement. L'association est spécialisée dans l'avifaune et, depuis 3 ans, propose aussi des sorties naturalistes avec une composante « observation des cétacés » depuis Sanary (auparavant depuis la Grande Motte) de mai à octobre. Les sorties durent 9 heures, dont une heure de navigation pour arriver sur la zone d'observation au large du cap Sicié. L'association organise aussi des séances de découverte des milieux marins côtiers avec des scolaires en plus d'autres activités d'ordre plus commercial (vente de photographies, PAO).

- M. Michel Agius est coéquipier à bord d'un bateau de pêche au gros de la société Ouvéa Fishing au départ de Toulon. Il représente le gérant de la société, Monsieur Michel Valenza.

- Mme Valérie Houchard représente Monsieur Patrick Petit, gérant du Centre de Pêche de la Côte Bleue. Le bateau Cobra 2 peut accueillir 6 à 8 clients pour la journée entière au départ de Carry le Rouet. Durant les sorties, 1h 30 est réservée à la diffusion de messages de sensibilisation sur le respect et les approches des cétacés pour limiter les impacts. Le Centre de Pêche de la Côte Bleue propose de nager avec les dauphins (palmes, masque, tuba) et Mme Houchard, plongeuse professionnelle, encadre ces sorties.

- M. André Roquebrun, gérant de la société Lauchris Pêche à Hyères, indique embarquer ses clients pour des sorties de pêche au gros avec une activité d'observation des dauphins et baleines annexe.

- M. Xavier Chauliat, Société Médi-Croisières, organise des croisières de cabotage en Corse ou en Sardaigne. Actuellement, l'activité principale de cette structure n'est pas le whale-watching mais il se pourrait que les excursions évoluent vers plus d'observation des cétacés dans un futur proche. Monsieur Chauliat ajoute que son bateau peut être mis à disposition d'équipe scientifique pour les besoins de la recherche.

- Mme Isabelle Fremont et M. Martial Fremont, propriétaires du bateau Cala Rossa, détaillent leur activité. M. Fremont est patron pêcheur l'hiver et opérateur de nage avec les dauphins entre juin et septembre, dans le respect des cétacés et des règles de sécurité. Il revendique son activité commerciale comme une activité économiquement vitale. Son bateau peut embarquer 8 personnes à partir de Mandelieu.

- M. Jacques Puttati, Gérant de la société Acti-Loisirs à Villefranche, exploite un bateau pouvant accueillir 80 personnes en 3^{ème} catégorie, dont 3 marins et un guide sur les cétacés. Les croisières durent 4 heures avec un repérage préalable en avion qui leur permet de garantir les observations à chaque sortie. Un message de sensibilisation est diffusé aux passagers. M. Puttati revendique son activité comme une pratique commerciale et non associative (aucune subvention). Le whale-watching n'est qu'un élément de leur activité.

- M. Roger Arquier, Ketos Méditerranée, est spécialisé dans le repérage aérien des cétacés pour la recherche (travaille avec Pierre Beaubrun) et l'écotourisme (travaille avec Acti-Loisirs). Les repérages sont effectués entre 500 et 1000 pieds.

- M. Philippe Maurt est chercheur éthologue et cinéaste animalier. Il indique avoir travaillé pendant plus de 7 ans avec plusieurs opérateurs (notamment Acti-Loisirs) dans le cadre d'un Doctorat. Il donne également des cours d'écotourisme animalier et d'écologie à Paris.

3- Présentation des résultats de l'étude du whale-watching en Méditerranée française (2005)

Après un bref rappel des enjeux liés au whale-watching, M. Pascal Mayol présente les résultats de l'enquête réalisée en 2005 pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en tant que base pour la constitution d'un programme de gestion du whale-watching au travers d'un projet de label.

4- Présentation du projet de label sur son principe

Les représentants des institutions gestionnaires et les scientifiques impliqués présentent le projet de label dans ses grandes lignes. Ce projet doit permettre d'offrir un outil de gestion international (PELAGOS puis ACCOBAMS) et volontariste dont le cahier des charges doit être discuté avec les différents acteurs de l'activité whale-watching au travers de cette réunion et des prochaines, sur la base du principe d'une activité durable et raisonnée. Un organisme délivrera un label aux opérateurs inscrits dans la démarche en échange du respect d'un certain nombre d'engagements de leur part, dont le respect du code de bonne conduite et le suivi d'une formation.

M. Robert rappelle que le code de bonne conduite (qui doit être respecté par toutes les catégories de whale-watching) est une première étape. Il devra déboucher sur une charte (incluant le respect du code plus une série d'autres consignes) associée au label. Un tel outil restera évolutif en fonction des réalités de terrain et de l'évolution scientifique, le tout sur la base de la concertation avec les acteurs. Un autre choix aurait pu consister à proposer aux Etats une réglementation stricte en se basant sur les études des scientifiques. C'est le choix de la concertation qui a été privilégié pour construire ensemble le même produit de comportement justifiant une association autour d'une procédure de protection commune. Dans le cas où ce projet de label ne fonctionnerait pas ou ne serait pas suffisant, l'Accord PELAGOS autorise à évoluer vers une procédure réglementaire. Il est rappelé que la démarche « label » n'aura de valeur que si elle est appliquée et acceptée par les trois Parties à PELAGOS.

Le principe est acté et validé par l'assemblée.

5- Echanges, débat et préparation des réunions à venir

Un certain nombre de points sont soulevés par l'assemblée. Ils devront faire l'objet de débats lors de réunions tripartites qui se tiendront prochainement en présence des opérateurs monégasques et italiens. Ces réunions permettront de préciser le contenu du cahier des charges associé au label ou encore la forme de celui-ci. Pour beaucoup de ces points, quelques prémices de débats ont été soulevés et sont rapportés ci-après.

a- Le contenu du cahier des charges associé au label

Au-delà du respect du code de bonne conduite, il s'agira de définir quels sont les engagements des opérateurs et de l'organisme coordinateur. Ce premier point fait appel à plusieurs des points ci-dessous.

b- La formation associée

Il s'agira de définir le contenu de la formation (méthodes d'approche, message éducatif à transmettre, notions de biologie et d'écologie, connaissance de la zone de protection et de l'écosystème, ...). Il s'agira également de savoir à qui est dispensée la formation dans chaque structure et à partir de quand la structure peut accéder au label (une personne formée / structure ? une personne formée / bateau ?). Au-delà des scientifiques et gestionnaires, chacun des acteurs du whale-watching devrait pouvoir apporter ses connaissances pour cette formation sur des bases à définir.

c- Message à transmettre à bord

L'objet de la formation n'est pas d'imposer un discours formaté aux opérateurs de whale-watching mais des bases communes (une trame) de connaissances exactes sur le plan scientifique pour arriver à avoir un discours qui ne comporte pas d'erreur. Chacun sera bien évidemment libre de personnaliser le discours. On remarque que dans tous les cas le niveau d'information ne sera pas le même sur un bateau de 10 ou de 100 personnes et la réception de l'information non plus.

d- Les modalités des sorties

Il s'agira de définir les modalités des sorties en fonction des contraintes écologiques et économiques. Ce point est vaste et comprend en particulier la durée des sorties, leur contenu ou encore leur prix. Sur ce point, quelques questions précises ont déjà été soulevées.

Il a par exemple été demandé comment valoriser les sorties des opérateurs dans le cas où la rencontre avec les dauphins n'est pas au rendez-vous. Une solution consisterait à élargir la formation et l'orienter vers des sujets plus variés (avifaune, poissons, découverte du milieu marin, etc.) sans se limiter aux cétacés. Des sorties plus « naturalistes » et moins ciblées « cétacés » permettraient par là même de limiter la pression sur les animaux et d'exacerber l'aspect pédagogique du whale-watching. Dans cette optique, le terme whale-watching est peut-être trop restrictif et il s'agirait d'envisager une autre terminologie dans le cadre du label.

La taille des navires a également été soulevée : quel serait le procédé le plus adapté et respectueux pour les cétacés : une grosse unité avec des procédés de consommation et de tri des eaux usées ou plusieurs petites embarcations ? M. Robert précise que ce point n'est peut-

être plus du ressort de PELAGOS et M. Beaubrun rappelle qu'à ce stade il ne s'agit que de lister une série d'éléments sur lesquels nous serons amenés à débattre.

e- La contribution à la recherche

L'aspect contribution à la recherche méritera d'être débattu et il sera notamment fonction de la taille des unités. Certains opérateurs sont déjà engagés dans des programmes de recherche. Une fiche d'observation a été distribuée à chaque opérateur. Elle est destinée à enrichir le fichier de la CIESM (puis, à terme, d'une base conjointe CIESM/ACCOBAMS/PELAGOS)

f- Les moyens de communication sur le label

Plusieurs questions ont soulevé l'importance de définir une stratégie et des outils de communication pour que ce label soit connu et reconnu (au-delà d'un simple visuel apposé sur le bateau) sans pour autant s'engager dans une démarche trop ambitieuse et coûteuse. Les capitaineries, les associations partenaires de PELAGOS, les prescripteurs de l'offre touristique, les médias sont quelques pistes évoquées pour relayer l'information, peut-être via un ouvrage périodique type « Guide Michelin ».

M. Houard signale que Port-Cros est très sollicité par des particuliers souhaitant des « bonnes adresses » d'organismes proposant des excursions pour observer des cétacés dans leur milieu naturel. Aujourd'hui, Port-Cros ne dispose pas de base pour orienter ces gens. A l'avenir, ils pourront être conduits vers des opérateurs labellisés.

g- Le contrôle et le respect du label

Pour être crédible, sérieux et efficace dans le temps, le respect du cahier des charges devra être contrôlé. Les modalités et fréquences de ces contrôles ainsi que les sanctions en cas d'infraction devront être étudiées. Il s'agira également de définir les modalités d'application du label : à qui/quoi est-il octroyé ? Au bateau ? A la structure ? Au personnel ?

h- Organisation, financement et aspect juridique

L'organisation du label demandera une logistique dédiée (via un organisme coordinateur ?). Le cahier des charges est-il conforme à la réglementation des Etats membres de Pelagos ? Comment en faire un outil officiel et reconnu ? Peut-il être proposé dans le cadre d'un label déjà existant ? Comment et par qui le faire appliquer ? Comment le financer ? Autant de questions qu'il s'agira de débattre avec l'appui d'experts juridiques.

i- Prise en compte des autres catégories de WW (recherche, ww plaisancier et ww commercial opportuniste)

Certaines personnes ont fait part de leurs interrogations sur les impacts des chercheurs ou des plaisanciers (qui dans de nombreux cas rentrent également dans une catégorie du whale-watching) et les raisons de leur absence dans le débat. Il a été rappelé que les opérateurs présents répondent à une catégorie bien précise et qu'ils ont été choisis pour contribuer à la mise en place du label en tant qu'acteurs les plus directs du whale-watching. Rien n'interdit que le label soit ensuite applicable à d'autres catégories de whale-watching (les opérateurs qui proposent des sorties écotouristiques par exemple). Pour le cas particulier de la recherche, les programmes scientifiques sont déjà soumis à toute une batterie d'autorisations et un travail

d'ordre éthique est également en cours au sein des instances gestionnaires. Enfin, la plaisance tout comme le whale-watching commercial opportuniste (pêche au gros par exemple) devront aussi à terme être considérés dans la gestion du whale-watching.

j- Cas particulier des sorties qui combinent whale-watching et pêche au gros

M. Pascal Mayol signale que l'étude menée en 2003 montre que les techniques de pêche au gros ne sont pas compatibles avec le respect du code de bonne conduite. La question est posée de savoir si pêche au gros et whale-watching ne devraient pas s'organiser dans des sorties distinctes dans le cadre du label. M. André Roquebrun répond : « on a déjà beaucoup de mal à faire tourner nos bateaux avec la pêche alors le WW c'est un rêve pieux ! ». Le label ne pourrait-il pas changer les choses ? Ce point devra être débattu.

k- Cas particulier de la nage avec les cétacés

Bien des études montrent à travers le monde que l'activité commerciale de nage avec les dauphins est inquiétante pour des raisons écologiques et sécuritaires. Actuellement le code de bonne conduite interdit cette pratique. Les opérateurs proposant cette activité estiment que, en respectant certaines règles (approches, encadrement, nombre de personnes, choix des espèces, etc.), celle-ci peut être compatible avec une activité commerciale. Monsieur Houard précise ainsi que les Etats affichent une nette propension à limiter voire à interdire cette activité mais que, néanmoins, le débat reste ouvert si des réflexions ultérieures apportent des informations complémentaires. Monsieur Beaubrun précise que cette problématique nécessiterait sans doute d'être plus amplement étudiée au sein de PELAGOS.

M. Philippe Maurt complète en disant que, selon lui, il n'est pas correct de parler de modifications comportementales des animaux dans le cas des activités de nage proposées par les opérateurs présents compte tenu du caractère social des dauphins. Mais il insiste sur le danger qui existe avec certaines espèces (globicéphale en particulier) qui peut confondre un homme avec l'un de ses congénères. Il ajoute alors que son expérience lui a montré que tout dépend de l'approche de l'opérateur. En Méditerranée les animaux sont en général très loin du bateau et se mettre à l'eau avec eux relève plus du domaine du fantasme. Il suggère donc que cette question soit posée d'une façon plus large. Par exemple interdire la pratique selon les espèces et en présence de juvéniles.

La question mérite donc d'être débattue plus précisément au travers d'une prochaine réunion.

l- cas particulier du repérage aérien

Le problème de la prospection aérienne associée aux sorties whale-watching est soulevé : la pratique est-elle vertueuse d'un point de vue écologique et économique ? Ne risque-t-elle pas d'entraîner une augmentation de la pression d'observation et un risque de perte de la vision globale et naturaliste recherchée ?

m- Cas particulier du whale-watching en Corse

L'activité de whale-watching en Corse pourrait connaître un développement important dans un futur proche (plusieurs pêcheurs professionnels côtiers souhaitent développer des observations touristiques). Or, l'activité est essentiellement orientée sur les Grands dauphins, aux mœurs côtières (donc incompatibles avec le code de bonne conduite en l'état) et aux

populations fragiles. Un code de bonne conduite particulier, plus restrictif, pourrait être envisagé dans le cadre du label pour ce cas précis.

n- WW dépendances aux énergies fossiles

M. Mayol rappelle qu'un projet de gestion qui se veut durable ne peut pas s'affranchir d'une réflexion de fond sur la dépendance de l'activité concernée aux énergies fossiles, tant pour des raisons écologiques (contribution à l'enrichissement de l'atmosphère en CO2) qu'économiques (pic de production pétrolière prévu d'ici une vingtaine d'années).

o- Vers des licences ?

Malgré l'adoption de comportements respectueux, la démarche de label pourrait trouver ses limites dans une intensification de l'activité en nombre d'opérateurs. Plusieurs personnes, chez les opérateurs comme chez les gestionnaires, ont mentionné l'importance de considérer ce point pour envisager éventuellement, en complément du label et à terme, la délivrance de licences. Il est rappelé qu'aujourd'hui le whale-watching ne dispose pas de statut légal (pour la France) et que cette étape est un prérequis pour soumettre l'activité à autorisation.

p- Autres pistes de réflexion

A terme, le label pourrait également évoluer vers des réflexions pour limiter d'autres impacts du whale-watching (nuisances sonores par exemple) ou en faire une activité vitrine en matière de pratiques respectueuses de l'environnement (tri des déchets à bord).

q- Vers des représentants par « corporation » ?

Des différences de fond et de forme sont apparues, notamment entre les structures professionnelles et associatives (aspect plus ou moins extensif, dépendance économique, ...). Sans remettre en question une collaboration commune, ces différences ont amené les inquiétudes suivantes : le projet apparaît pour certains professionnels comme une démarche lourde notamment administrativement et en matière d'emploi du temps (les professionnels auront-ils le temps d'assister à toutes les réunions ?). M. Robert répond que c'est pour cette raison qu'il faut faire une charte au plus vite et déléguer des représentants de corporation.

Il a donc été proposé de constituer deux groupes : associations et professionnels et de déléguer des portes paroles qui représenteraient chaque structures au cours des réunions à venir. Mais l'idée n'a pas été retenue pour l'instant. Marie Christine Grillo - Van Klaveren a donc proposé que la prochaine réunion, qui aura lieu au niveau international, réunisse à nouveau tous les opérateurs, ces derniers restant libres de se fédérer autour de représentants pour des raisons d'emploi du temps. Le principe d'une réunion à Monaco au mois d'avril est retenu.

L'ordre du jour est épuisé, M. Thierry Houard clôture la réunion en indiquant que les opérateurs seront contactés bientôt pour les prochaines réunions qui auront lieu dans un futur très proche.